

Département  
du Bas-Rhin

# COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de  
Saverne

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Elus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 09

## SEANCE du 26 FEVRIER 2018

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 19 février 2018, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents : M. BILGER René, Mme HOEFFEL Dominique, M. KOERCKEL Jacques, M. OBRECHT Jean-Michel, M. MEUNIER Alain, Mme MINKER Fabienne, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membres excusés : Mme FREYSZ Marline

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Aménagement Foncier Titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code rural et de la pêche maritime. Avis sur le choix du mode d'aménagement d'ITTENHEIM, ACHENHEIM et HANDSCHUHEIM, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du Code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du Code de l'environnement.
4. Subvention voyages scolaires 2018 collège d'Achenheim Paul WERNERT
5. Subventions aux associations 2018
6. Tarifs location de salle
7. Travaux extension salle communale : avenant 01 au contrat de travaux avec la prise en compte de la position 7 de la DPGF du corps d'état Electricité.
8. Acquisition par voie de préemption d'un immeuble situé au n° 21 rue des vergers appartenant aux conjoints MICHEL : Demande d'intervention de l'EPF d'Alsace par délégation du droit de préemption urbain et autorisant le Maire à signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition du bien
9. Point d'étape : Réflexion sur budget 2018
10. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil et propose le retrait du point 7 de l'ordre du jour et d'ajouter un autre en point 10.

En effet, le point 7 - Travaux extension salle communale : avenant 01 au contrat de travaux avec la prise en compte de la position 7 de la DPGF du corps d'état Electricité est devenu caduc suite à la réunion de chantier du jour, avec le maître d'œuvre.

En revanche, l'ajout du point 10 - Création de trois emplois d'adjoint d'animation contractuel permet de pallier au remplacement d'une des deux accompagnatrices de transport scolaire en congé maladie.

Le Conseil municipal accepte la demande du Maire de retrait du point -7 et d'ajout du point -10 à l'ordre du jour et ce, à l'unanimité.

- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.*

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 26 janvier 2018 dans la forme et la rédaction présentées.*

- **AMENAGEMENT FONCIER TITRE II DU LIVRE 1<sup>ER</sup> DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME. AVIS SUR LE CHOIX DU MODE D'AMENAGEMENT D'ITTENHEIM, ACHENHEIM ET HANDCSVHUHEIM, DU PERIMETRE ET DES PRESCRIPTIONS QUE DEVRONT RESPECTER LE PLAN ET LES TRAVAUX CONNEXES EN APPLICATION DES ARTICLES L.111-2 ET L.121-1 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME ET L.211-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.**

Le conseil municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement,
- des procès-verbaux des réunions de la commission intercommunale d'aménagement foncier d'ITTENHEIM, ACHENHEIM et HANDSCHUHEIM en date du 20 avril 2017 et du 18 janvier 2018,
- de la proposition de plan de périmètre,
- du rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre.

*Le Conseil Municipal, en application des articles L.121-14 et R.121-21-1 du Code rural et de la pêche maritime et après en avoir délibéré par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :*

- *Approuve* les propositions définitives de la commission intercommunale d'aménagement foncier d'ITTENHEIM, ACHENHEIM et HANDSCHUHEIM énoncées lors de sa réunion du 18 janvier 2018 quant au mode d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier avec inclusion de l'emprise de l'ouvrage de l'autoroute A355, Grand Contournement Ouest de Strasbourg, entre le nœud autoroutier A4-A35 et le nœud autoroutier A352-A35, et quant au périmètre à l'intérieur duquel il sera appliqué, correspondant à une superficie à aménager d'environ 794 hectares, dont environ 545 hectares situés sur le territoire de la Commune d'ITTENHEIM, environ 47 hectares situés sur le territoire de la Commune d'ACHENHEIM, et environ 202 hectares situés sur le territoire de la Commune de HANDSCHUHEIM ;
- *Prend acte* et approuve les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du Code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du Code de l'environnement visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors des réunions de la commission intercommunale d'aménagement foncier du 20 avril 2017 et du 18 janvier 2018 ;
- *Propose* en conséquence que soit ordonnée la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur les communes d'ITTENHEIM, ACHENHEIM et HANDSCHUHEIM dans le périmètre fixé comme suit et conditionné par une perte maximum de 3.5% et un montant des travaux connexes conventionné avec la société VINCI :

### **Commune d'ITTENHEIM :**

Section 19 : n° 2 à 5, 7 à 19, 21, 23 à 25, 27 à 31

Section 34 : n° 1 à 28, 30 à 35, 57 à 79, 84 à 91, 198 à 208, 210 à 212, 346 à 349, 354, 360 à 363, 475, 665, 666, 674, 771, 987, 990, 993, 996, 999, 1002, 1005, 1008, 1011, 1014, 1017, 1020, 1023, 1026, 1029, 1032, 1035, 1038, 1041, 1044, 1047, 1050, 1053, 1054, 1058, 1059, 1063, 1064, 1118 à 1161, 1165, 1169, 1171, 1173, 1175, 1177, 1179, 1181, 1183, 1185, 1187, 1189, 1191, 1193, 1195, 1197, 1201 à 1209, 1214, 1216, 1218, 1220, 1222, 1224, 1226, 1228, 1230, 1232, 1234, 1236, 1238, 1240, 1242, 1244, 1264, 1266, 1268, 1270, 1272 à 1274, 1276, 1278, 1280, 1282, 1284, 1286, 1288, 1291, 1310 à 1356

Section 35 : n° 1 à 28, 55 à 63, 96 à 107, 109 à 139, 173, 185 à 196, 265 à 314, 322 à 326, 342 à 350, 352 à 392, 394, 395, 398, 400 à 423, 425 à 435, 438 à 452, 462 à 464, 471 à 488, 503, 538 à 564, 566, 568, 587, 589 à 735

Section 36 : n° 28 à 80, 82 à 89, 92 à 116, 118 à 120, 122 à 167, 169 à 182, 217 à 236, 244 à 278, 280 à 319, 321 à 422

Section 37 : n° 1 à 65, 67 à 82, 98 à 197, 199 à 225, 227 à 250, 267, 268, 280 à 312, 314 à 345, 359 à 395, 397 à 402, 412 à 414, 417 à 421, 423, 425 à 427, 429 à 490, 492 à 506

Section 38 : n° 22 à 42, 44, 48 à 121, 123 à 139, 141 à 157, 159 à 192, 194 à 215, 217 à 222, 224 à 299, 301 à 323, 334 à 447, 475 à 477, 481, 541 à 552, 554, 613, 614, 633 à 635, 690, 692, 771 à 774, 778, 786, 987 à 1016, 1034 à 1039, 1044, 1045

Section 39 : n° 29 à 32, 35 à 44, 76 à 79, 81, 84 à 99, 152, 177 à 206, 212 à 232, 248, 249, 265, 266, 321 à 324, 383 à 388

### **Commune d'ACHENHEIM :**

Section 33 : n° 1, 2, 4 à 41, 213 à 228, 230, 247 à 250, 259, 286, 287, 350

Section 34 : n° 243 à 275, 278, 295, 296, 299

### **Commune de HANDSCHUHEIM :**

Section 01 : n° 15 à 18, 47 à 49, 56, 108 à 119, 127, 140, 142, 144, 146

Section 03 : n° 24, 79, 145 à 156

Section 07 : n° 1 à 9, 22 à 28, 34, 36 à 46, 48 à 61, 65 à 67, 70 à 79, 84 à 130, 133 à 166, 168, 176 à 194, 196 à 198, 207 à 209, 212, 216 à 241, 244, 248 à 250, 252 à 258, 261 à 277, 279 à 366

Section 08 : n° 119 à 128, 139, 226, 228, 245 à 256, 259, 260, 273 à 279, 285 à 356

Section 10 : n° 53 à 61, 79 à 88

Section 11 : n° 104, 107, 109, 110, 112 à 123, 125 à 127, 129 à 132, 166 à 169, 175 à 181, 195, 197, 200, 202

Section 12 : n° 88, 89, 91, 95 à 106, 110 à 114, 146, 147, 149 à 158, 160

Section 13 : n° 82 à 86

Section 17 : n° 1 à 52, 67 à 85, 88 à 90, 95 à 127

Section 18 : n° 1, 3, 43 à 93, 98 à 100, 108 à 111, 154 à 241

Section 19 : n° 40, 49 à 59, 86, 87, 95 à 99, 135 à 241, 244 à 246, 248 à 342, 345 à 360, 362, 363, 367 à 383, 419 à 424, 426, 429, 431 à 449, 466 à 595, 599, 603, 625.

- **SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES 2018 COLLEGE D'ACHENHEIM PAUL WERNERT**

Le Maire rappelle la délibération du 25 janvier 2017 fixant le montant de la subvention attribuée au Collège Paul Wernert à 6,00 euros par enfant et par journée. Le Maire propose de réattribuer le même montant pour se positionner comme les autres communes participant au subventionnement. Il présente ensuite l'état joint ci-dessous détaillant les enfants concernés ainsi que le nombre de journées par voyage.

Elèves	Séjours	Nombre de jours	Montant
<b>Séjour SKI 2018</b>			
1 élève concerné	Du 18/03 au 23/03/2018	6 journées x 6.00€	36.00 €
<b>Séjour Cornouailles 2018</b>			
1 élève concerné	Du 13/05 au 19/05/2018	7 journées x 6.00€	42.00 €
Attribution subvention Collège Paul Wernert			<b>78.00 €</b>

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré décide de fixer le montant de la subvention attribuée au Collège d'Achenheim Paul Wernert à 78,00 € pour les voyages scolaires 2018.*

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018**

Monsieur le Maire propose de revoir le montant d'attribution des subventions versées aux associations. Il suggère que pour trois associations, le montant de la subvention soit revu au profit de l'achat de tonnelles mises à disposition de celles-ci. Il demande l'avis à l'ensemble des membres, comme indiqué ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTIONS 2017	MONTANT SUBVENTIONS 2018
1. Dynamomes	100 €	100 €
2. Amicale anciens SP Handschuheim	200 €	0 €
3. Amicale SP Ittenheim-Handschuheim	200 €	200 €
4. Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim	300 €	
5. Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim	150 €	150 €
6. Croix Rouge	100 €	100 €
7. Ass Klen Paris	800 €	
8. Collège d'Achenheim Paul Wernert	6€/enf / journée	6€/enf / journée
9. Temps libre	200 €	200 €
10. Ligue contre le Cancer	200 €	200 €
11. Orphelins de Pères Malgré Nous d'Alsace Moselle	150 €	150 €
12. Prévention Routière	100 €	100 €
<b>TOTAL MONTANT SUBVENTIONS (hors subvention Collège)</b>	<b>2 500 €</b>	

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'attribuer les montants des subventions 2018, comme indiqués dans le tableau ci-dessus et de les inscrire au budget 2018. Le montant d'attribution des subventions des deux associations - Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim et Klen Paris sera délibéré lors du vote du budget 2018.*

## • **TARIFS LOCATION DE SALLE**

Le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2016 fixant les tarifs 2017 de location de salle au rez-de-chaussée de la mairie et propose de maintenir l'ensemble des tarifs de location de salle en simplifiant la grille tarifaire et en ajoutant une caution nettoyage.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs et formules 2018 comme suit, applicables, avec rétroactivité au 01 janvier 2018.*

TARIFS LOCATION SALLE		
Particuliers	Habitants du Village	Personnes extérieures
<b>Heure</b>	10,00 €	15,00 €
<b>Journée en semaine</b>	80,00 € 40,00 € (la ½ journée ou soirée)	120,00 € 60,00 € (la ½ journée ou soirée)
<b>2 jours en Week-end</b>	160,00 €	180,00 €
<b>1 jour en Week-end</b>	120,00 €	160,00 €
<b>La semaine</b>	300,00 €	320,00 €

TARIFS LOCATION SALLE		
Associations, Pers. Morales	Location régulière	Location ponctuelle
<b>Heure</b>	8,00 €	12,00 €
<b>Forfait journée</b>	100,00 € 50,00 € (la ½ journée ou soirée)	120,00 € 70,00 € (la ½ journée ou soirée)

*A noter qu'une caution de nettoyage de 50,00 € est demandée à chaque location de salle, pouvant être retenue en cas de retour de salle non nettoyée.*

- **ACQUISITION PAR VOIE DE PREMPTION D'UN IMMEUBLE SITUE AU 21 RUE DES VERGERS APPARTENANT AUX CONSORTS MICHEL : DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPF D'ALSACE PAR DELEGATION DU DROIT DE PREMPTION URBAIN ET AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LES CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION DU BIEN.**

VU le Code de l'urbanisme et le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° D-2015-1012-06 du 10 décembre 2015 du Conseil communautaire de la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland, titulaire du droit de préemption urbain, déléguant l'exercice du droit de préemption urbain à son Président et l'autorisant à le déléguer aux communes ;

VU la délibération n° D-2017-2906-04 du 29 juin 2017 du Conseil communautaire de la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland, complétant la délibération du 10 décembre 2015 en autorisant son Président à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace ;

VU la déclaration d'intention d'aliéner n° 1002983 reçue en mairie d'HANDSCHUHEIM, en date du 10 janvier 2018 et portant sur un bien situé 21 rue des Vergers à HANDSCHUHEIM, cadastré section 2 n°119/5 d'une emprise globale de 2,90 ares ;

VU l'arrêté du Président de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland déléguant l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF d'Alsace, pour le compte de la commune d'HANDSCHUHEIM.

VU la délibération du Conseil Municipal de HANDSCHUHEIM du 29 janvier 2018, actant et motivant de l'intérêt public pour la Commune d'acquérir la parcelle surbâtie objet de la déclaration d'intention d'aliéner sus-mentionnée ;

**Considérant** que la parcelle objet de la déclaration d'intention d'aliéner est idéalement située en entrée de village, dans un carrefour, en zone UA40 du POS ;

**Considérant** que l'acquisition de cette parcelle d'une emprise globale de 2,90 ares permettrait, dans un premier temps, de pouvoir stocker l'ensemble du matériel communal mais également d'aménager un atelier communal ; et dans un second temps, à plus long terme, de créer un ou deux logements locatifs aidés, afin de répondre aux besoins de la Commune en terme de diversité d'offres, dans un secteur géographique particulièrement « tendu » en matière de prix du foncier ;

**Le Conseil Municipal de la commune de HANDSCHUHEIM décide à l'unanimité de :**

- **Réaffirmer** le projet de la commune d'aménager un atelier communal, de stocker du matériel et à plus long terme, de diversifier l'offre en logement sur la Commune au titre de la politique locale de l'habitat en réalisant notamment logements locatifs aidés et/ou en accession sociale à la propriété ;
- **Demander** à l'EPF d'Alsace d'acquérir, par délégation du droit de préemption urbain de la Communauté de communes du Kochersberg et de porter la parcelle située 21 rue des Vergers à HANDSCHUHEIM, cadastrée section 2 n°119/5 d'une emprise globale de 2,90 ares, en vue d'y réaliser les projets poursuivis par la Commune ;
- **D'approuver** les conditions générales d'intervention de l'EPF d'Alsace régies par les articles L. 324-1 à 324-9 du code de l'urbanisme et, en particulier, les modalités de portage, de rachat du bien et les conditions financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Etablissement ;
- **D'approuver** les dispositions des projets de conventions de portage foncier et de mise à disposition du bien annexés à la présente délibération et d'autoriser Monsieur Alfred SCHMITT, Maire de HANDSCHUHEIM, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace ;

**• POINT D'ETAPE : REFLEXION SUR BUDGET 2018**

Monsieur le Maire propose de reprendre le tableau de projection des travaux d'investissement des années n- non réalisés et de le compléter en ajustant les montants 2018, par rapport à un état estimatif chiffré, remis aux membres du conseil municipal.

Le Maire précise qu'il s'agit de réfléchir aux pistes de travaux 2018 à projeter pour la préparation du budget 2018 et demande aux conseillers municipaux d'étudier les diverses suggestions.

**PROJECTION TRAVAUX année 2018 avec reprise des travaux années n- non réalisés**

Travaux non réalisés années n-	Montants BP 2017	Projections Montants 2018
Mise en conformité ERP Mairie-Bibliothèque	<b>9 950 €</b>	<b>14 500 €</b>
- Bibliothèque	<b>3 750 €</b>	<b>1 200 €</b>
- Mairie	<b>6 200 €</b>	<b>8 300 €</b>
- Autres		<b>5 000 €</b>
<b>Aire de jeux redynamisation :</b>	<b>12 000 €</b>	<b>7 500 €</b>
- Panier de basket	<b>3 500 €</b>	<b>2 500 €</b>
- Abri bois sur embase béton	<b>3 500 €</b>	<b>5 000 €</b>
- Divers	<b>5 000 €</b>	
<b>Travaux Extension Salle Communale :</b>	<b>12 750 €</b>	<b>14 750 €</b>
- Mobilier salle	<b>8 000 €</b>	<b>8 000 €</b>
- Mobilier archivage	<b>750 €</b>	<b>2 750 €</b>
- Divers extension	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>
Panneaux d'affichages de la mairie	<b>2 200 €</b>	<b>2 200 €</b>

Mise en valeur des fermes et autres bâtiments remarquables (noms anciens et historique)	1 200 €	1 200 €
Filet anti-pigeons (sous cornières mairie)	6 00 €	6 00 €
<b>Travaux complémentaires 2018</b>		<b>Projections Montants 2018</b>
Eclairage public Renouvellement progressif		11 000 €
Réserve foncière		25 000 €
Plan pluriannuel « arbres »		1 500 €
Voirie		16 000 €
- Panneaux de rue		1 200 €
- Réfections trottoirs		12 000 €
- Signalisation au sol routes et rues		2 800 €
<b>ESTIMATION MONTANT DE BASE PROJECTION TRAVAUX 2018</b>		<b>94 250 €</b>

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de prendre en compte les projections de travaux 2018 répertoriées dans le tableau ci-dessus et de les inscrire au Budget primitif 2018 en ajustant les montants pour un équilibre budgétaire, en fonction des crédits disponibles.*

• **CREATION DE TROIS EMPLOIS D'ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'hospitalisation à venir d'une des deux accompagnatrices de transport scolaire à compter du 12 mars 2018 et pour une durée d'environ 2 mois.

Le Maire rappelle qu'en cas d'absences ponctuelles ou de courtes durées, il est prévu que l'agent en binôme remplace sa collègue pour assurer la continuité du service de transport scolaire. Il précise que pour cette absence à venir et pour des raisons de chevauchement de temps scolaires, il y a lieu de faire appel à une tierce personne.

**Après avoir entendu** les explications fournies par Monsieur le Maire ;

**Considérant** qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité du au remplacement de l'agent placé en congé de maladie et que la durée hebdomadaire d'intervention varie en fonction des trois semaines de remplacement ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de 3 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, en qualité de contractuel.*

Les attributions consisteront à :

- Accueillir et encadrer les enfants qui prennent le transport scolaire entre l'arrêt de bus de Handschuheim et le groupe scolaire d'Ittenheim-Handschuheim, avec une prise en charge dès la sortie des classes jusqu'à la restitution aux parents et inversement.
- Les horaires de travail de l'agent, répartis sur 5 jours, correspondent aux horaires du transport scolaire et des sorties de classes, selon un planning remis à l'agent.

Les durées hebdomadaires sont fixées à :

- 7/ 35<sup>ème</sup> pour la semaine du 26 au 30 mars 2018
- 7,75/35<sup>ème</sup> pour la semaine du 9 au 13 avril 2018
- 5/ 35<sup>ème</sup> pour la semaine du 7 au 11 mai 2018

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 347, indice majoré : 325 ou par référence à la grille de rémunération de l'échelle C1 du cadre d'emplois de catégorie C

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un : **Accroissement temporaire d'activité**

• **DIVERS**

- Urbanisme : Cub terrain BILGER Lionel
- Terrain devant extension salle communale : Toujours en attente du retour favorable écrit de Julie Hoeffel + transmission mesures Géomètre Gauthier pour délibérer sur achat terrain devant extension de la salle communale.
- Paiement facture illuminations Noël remplacement guirlande
- Transmission plan de zonage suite à la réunion du 20 février PLUi
- Prochain CM : Budget le 26 mars 2018
- Attribution du n° 8C à la famille SCHOTT Philippe concernant nouvelle construction

Les documents annexes suivants ont été remis aux conseillers municipaux :

Annexe point 4 : Subvention voyages scolaires 2018 Collège d'Achenheim

Annexe point 5 : Subventions aux associations 2018

Annexe point 6 : Tarifs location de salle

Annexe point 9 : Point d'étape : réflexion sur budget 2018

Annexe point 10 : Création de trois emplois d'adjoint d'animation contractuel

Annexe point Divers : Plan de zonage PLUi + estimation chiffrée travaux grange MICHEL

***L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 20h45, en remerciant les conseillers de leur participation active.***